

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do de quatre mois... 1.
do de un mois... 0.2
Ed. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 60.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 7 Février 1884
COURRIER

Le comité de la colonisation et de l'immigration s'est réuni, cet avant-midi, à 11 heures.

L'honorable M. Chapleau est retenu à sa chambre depuis deux jours, par une attaque de bronchite.

L'honorable M. W. W. Sullivan, premier ministre de l'Île du Prince Édouard, est en ville. Il voudrait que le gouvernement fédéral achète et entretienne les jetées et les quais de sa province.

L'honorable M. Norquay et les députés de Manitoba ont eu, hier, une entrevue avec le premier ministre pour lui demander de reculer les limites de la province et de confier à celle-ci l'administration des terres publiques.

UN INCIDENT

La demande faite par M. Laurier, hier à la chambre, des pétitions contestant l'élection de l'honorable J. A. Mousseau en 1882 et 1883 pour le comté de Jacques-Cartier, a soulevé tout un débat.

M. Laurier a attaqué le gouvernement par rapport à la nomination de l'honorable M. Mousseau comme juge de la Cour Supérieure, pendant que celui-ci était sous le coup d'accusations graves de corruption électorale, et il a cité les témoignages de ceux qui ont déposé dans le procès d'élection.

M. Ouimet, sir Hector Langevin et M. Girouard se sont chargés de défendre l'honorable M. Mousseau et le gouvernement.

M. Ouimet a stigmatisé comme elle le méritait la conduite de M. Laurier, qui n'ose pas mettre directement l'honorable M. Mousseau en accusation, mais veut frapper un ancien adversaire en son absence. Il procède par voie d'insinuation, en ne mettant devant la chambre que les faits de la poursuite et se garde bien de faire connaître la défense de l'honorable M. Mousseau, les appréciations du juge et tous les faits de la cause.

Bien que l'honorable M. Mousseau ait mis sans restriction les paroles que lui prête l'hôtelier Léger, M. Laurier s'est bien gardé de tenir compte de ce fait, de même que des paroles du juge Torrance qui a déclaré n'être pas prêt à annuler l'élection, encore moins à faire perdre les droits politiques à M. Mousseau sur cette seule accusation.

Sir Hector Langevin a bien fait voir, lui aussi, l'inanité de l'accusation de M. Laurier, en faisant remarquer que M. Mousseau avait été lavé des accusations portées contre lui dans le premier procès, et qu'aux secondes M. Mousseau a opposé un dénominateur assurant, produite au dossier de la cause et que l'honorable M. Laurier n'aurait pas dû ignorer.

En faisant cette dénégation, si les faits qu'elle contenait n'étaient pas conformes à la vérité, l'honorable M. Mousseau s'exposait à être poursuivi comme parjure. Sir Hector cite au long ce document dans lequel M. Mousseau demande que le procès de son élection soit

retardé, parce que ses devoirs comme premier ministre à l'approche de la session réclamaient sa présence presque continuelle au siège du gouvernement. Il explique que la remise de l'amende à l'hôtelier Léger n'est pas un fait unique ni isolé, mais que la même remise avait été faite à d'autres hôteliers dans des comtés voisins et pour des causes semblables, toutes étrangères aux élections; que cet acte est simplement un acte de justice et de sage et bonne politique administrative.

La chambre a rejeté par une majorité de 42 voix la demande de documents que faisait M. Laurier.

DÉLÉGUÉS DU NORD OUEST

Les délégués de l'Union des cultivateurs de Manitoba et du Nord-Ouest nous paraissent embarrassés de leur mission. MM. Martin, Bailey et Purvis qui se démenaient et déclamaient si fort là bas, se sont subitement calmés en arrivant à Ottawa où leur présence n'a pas produit la plus légère commotion. Il paraît même que le trio se serait mis modestement à la remorque des députés de Manitoba et de M. Norquay qui l'avaient devancé.

Nous avouons, cependant, que les événements ont mal servi ces trois agents de l'agitation dont on a exagéré à tort l'importance. Ainsi, par exemple, les délégués voulaient se plaindre de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui selon eux, avait un tarif exorbitant pour le transport du blé, et favorisait les meuniers au détriment des cultivateurs. Or, les taux du fret sont aujourd'hui de beaucoup réduits, c'est-à-dire, de 25 pour cent en moyenne, et plus encore pour le blé qui a souffert de la gelée du mois de septembre dernier.

Est-ce là, nous le demandons, faire acte d'hostilité à l'égard de la classe agricole, ou vouloir exercer un odieux monopole? Et les délégués auraient-ils bonne grâce de se plaindre, lorsque la compagnie du Pacifique, abaisse non seulement son tarif, mais transporte à prix réduit le blé jusqu'à Port Arthur où elle l'emmagasine gratuitement, à ses propres frais, en attendant que l'ouverture de la navigation lui permette de l'expédier. De fait la compagnie du Pacifique transporte ce grain à meilleur marché que le Grand Tronc, même durant la belle saison. Voilà, convenons-en, un grief mal-fondé, ou plutôt imaginaire.

MM. Martin, Bailey et Purvis entendaient aussi se plaindre du tarif appliqué à l'importation des instruments agricoles. Or, la plus grande fabrique canadienne, MM. A. Harris, Fils et Cie., de Brantford, qui a une agence à Winnipeg, vient de publier une liste qui prouve que loin d'avoir augmenté, les prix de certains articles ont diminué. Les renseignements de cette maison sont d'autant moins suspects, que les chefs sont des réformistes, opposés à la politique nationale comme ensemble. Encore un grief qui n'est guère présentable.

MM. Martin, Bailey et Purvis se préparaient, en outre, à tonner contre la clause du contrat du Pacifique qui protège la voie nationale contre toute concurrence fatale, en empêchant la construction de lignes rivales, au sud. Or, sir Charles Tupper a annoncé,

mardi, en chambre que ce monopole dont le Nord-Ouest n'a pu guère souffrir jusqu'ici, cessera dès que la section du lac Supérieur sera achevée, c'est à dire à la fin de l'année prochaine. Et M. Scott, député de Winnipeg, a soumis au ministère, il y a déjà quelque temps, un projet de loi destiné à favoriser la construction d'embranchements ou de voies ferrées purement provinciales. Impossible donc de tirer parti de ce troisième grief.

MM. Martin, Bailey et Purvis étaient chargés d'insister sur la construction d'un chemin devant relier Winnipeg à la Baie d'Hudson. Or, sir John A. Macdonald s'est prononcé, l'autre jour, dans un sens favorable à l'entreprise, et M. Royal a demandé de soumettre à l'étude d'un comité le problème de la navigation de la Baie d'Hudson. Le député de Provencher est, en outre, chargé d'un bill qui sollicite une charte d'incorporation pour une nouvelle compagnie de chemin de fer. Quatrième grief qui s'évanouit, qui échappe aux délégués.

Si l'on ajoute à tout cela, que les réserves ont été réouvertes aux colons, que les réclamations des squatters sont en train de se régler et que l'on nous demande de voter encore des millions pour le Nord-Ouest, il ne reste plus aux agitateurs grins qu'un seul grief sérieux, à leur point de vue—celui de voir se prolonger le règne conservateur dont ils désiraient abréger la durée.

ECHOS DU PARLEMENT

M. Curran, de Montréal-centre, a donné avis qu'il présenterait, de main, un bill concernant la distribution des biens des faillis.

Sir John A. Macdonald proposera aujourd'hui, qu'à dater de ce jour, l'ordre du jour pour la prise en considération des résolutions présentées par sir Charles Tupper au sujet du chemin de fer du Pacifique canadien, ait la priorité immédiate et les interpellations faites par les députés.

M. Dupont demandera, lundi, copie des contrats consentis par la compagnie du Pacifique canadien pour la construction des différentes sections du chemin de fer du Pacifique, le nom des entrepreneurs individuels, et si ce sont des compagnies, le nom des actionnaires de ces diverses compagnies et le détail des prix payés par mille de chemin. Aussi un état des sommes payées par le gouvernement du Canada en acompte ou en paiement total de subventions votées aux différentes compagnies de chemin de fer mentionnées dans le chapitre 25 de la 76e Victoria (1883).

M. Landry, de Montagny, demandera aujourd'hui un état indiquant; 1o le montant d'argent dépensé dans chacune des provinces depuis la confédération ou l'entrée d'aucune d'elles dans la Confédération, jusqu'au 30 juin 1883, pour des travaux d'un caractère purement général, distinguant les sommes imputables sur le capital et celles imputables sur le revenu; 2o le montant d'argent dépensé dans chacune des provinces depuis la confédération ou l'entrée d'au-

(Suite et fin sur la quatrième page.)

1884 JANVIER 1884

GRANDE VENTE

ARGENT COMPTANT
Avant de prendre l'inventaire.

5 LIGNES A BON MARCHÉ 5

ETOFFES A ROBES—703 pièces d'étoffes à robes, achetées en job. Les meilleures que nous ayons jamais eues.

COUVERTES—311 paires pour être vendues pour moins du coût de la manufacture.

GILETS POUR DAME—160 gilets pour dame (un autre j.b.), à moitié prix.

TOILE A NAPPE—49 pièces venant d'être reçues. La moins chère à Ottawa.

TAPIS—96 pièces qui doivent être vendues pendant le mois. Bon marché.

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DÉPÔT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'écane de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 35 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACKBERRY,
Encanteur.

CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain.

Le transport peut-être fait à pied ou autrement, les malles devant quitter le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8 00 a. m., 1 00 p. m. et 7 20 p. m. et devant être rendues au bureau de Poste d'Ottawa à 8 20 a. m., 1 20 p. m. et 7 20 p. m.

Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vues, et des formulaires de soumission ou peuvent être obtenus aux bureaux de poste de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-général.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des postes
Bureau de l'Inspecteur
des Postes, Ottawa,
17 Janvier, 1884

FUMEZ

LES CIGARES
CABLE

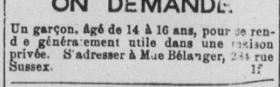
ET
EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

ON DEMANDE

Un garçon, âgé de 14 à 16 ans, pour rendre un service utile dans une maison privée. S'adresser à Mue Bélanger, 254 rue Sussex.



DES soumissions cachetées, portant la suscription "Habillements pour la Police à cheval" et adressées à l'honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi, Jeudi, 14 Février 1884.

Des formulaires imprimés de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les qualités requises, seront fournis par le sousigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formulaires. On pourra voir des échantillons de tous les articles en s'adressant au Bureau du Sousigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle n'est en mesure de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront ce texte sans y avoir été d'abord autorisé.

FRED WHITE,
Contrôleur
P. C. du M. O. N
Ottawa, 10 Janvier, 1884.

PATINS

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.

VIEUX DE 54 ANS
L'ELIXIR

Végétal Balsamique

N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Pouxmons.
PRIX
25 cts. et \$1.00 la Bouteille.
VENDU PARTOUT, et par
O. O. DACIER, Ottawa,
14 mai 1884

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et cuisines en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéros 592 et 594, rue St. Pierre, Ottawa. Bonnes conditions.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHERIE

ANTI-DIPHTHERIQUE

Spécifique contre la Diphtérie et autres maux de gorge, guérissant la Consommation, Bronchites et Rhumes.
LA DIPHTHERIE VAINCUE!
Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais fait l'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le
DOCTEUR N. LACERTE,
Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYPHEPTIQUES
préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en détail chez
E. LEBLANC, ALAIE,
11 Rue Bolton, Ottawa,
4 Janvier 1884.

La Compagnie du Chemin Canadien du Pacifique

Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende-intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de

Cinq pour cent par année
SERONT PAYÉS LE
LUNDI, 13 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la succursale de la Banque de Montréal, 59 Wall street, New York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Tod & Cie, 63 William street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux États-Unis et au Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de M. Morton, Rose & Cie, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre. Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 20 janvier, et seront ouverts à 10 heures a. m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs,
CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE
LUNDI, 27 Septembre 1883.
Les trains circuleront comme suit:

Table with 4 columns: Departure, Destination, Mails, Express. Rows include Montreal to Quebec, Quebec to Montreal, Montreal to St. Felix, etc.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Faillis et des Chars-Touristes élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

En connexion avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canadien Atlantic.

BUREAU GENERAL: Québec.
BUREAU DES BILLETS: Nos. 14, Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor, Montréal.
QUÉBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Louis.
A. DAVIS,
Surintendant.